

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24130037500102	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRE CC VALLEE DES BAUX ALPILLES
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE CHATEAURENARD

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : REGIE ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 20

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 21

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 29

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 31

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 32

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 33

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 34

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 35

A3.2 - Etalement des provisions 36

A4.1 - Equilibre des opérations financières 37

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 38

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 39

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 40

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 41

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 42

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 43

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 44

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 45

A6 - Etat des charges transférées 46

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 47

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 48

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 49

A8.3 - Opérations liées aux cessions 50

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 51

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 52

A10 - Etat des travaux en régie 53

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 55

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 56

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 57

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 58

B1.5 - Etat des marchés de partenariat 59

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 60

B1.7 - Etat des engagements reçus 61

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 62

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 63

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 64

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 67

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 68

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	69
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	70
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	72
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	79

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 390 579,88	G 4 757 932,17	G-A 367 352,29
	Section d'investissement	B 2 636 916,50	H 3 630 376,24	H-B 993 459,74

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 111 004,29 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 139 416,11 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 166 912,49	Q= G+H+I+J 9 499 312,70	=Q-P 2 332 400,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 2 154 903,50	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 2 154 903,50	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 4 390 579,88	= G+I+K 5 868 936,46	1 478 356,58
	Section d'investissement	= B+D+F 4 931 236,11	= H+J+L 3 630 376,24	-1 300 859,87
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 321 815,99	= G+H+I+J+K+L 9 499 312,70	177 496,71

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 154 903,50	L 0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	17 523,60	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 367,95	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 990 011,95	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 358 400,00	1 727 099,68	318 805,23	0,00	312 495,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	465 789,00	459 534,41	877,50	0,00	5 377,09
014	Atténuations de produits	300 000,00	137 319,00	0,00	0,00	162 681,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00	81 890,34	0,00	0,00	23 109,66
Total des dépenses de gestion courante		3 229 189,00	2 405 843,43	319 682,73	0,00	503 662,84
66	Charges financières	162 775,38	107 864,88	35 317,11	0,00	19 593,39
67	Charges exceptionnelles	65 000,00	26 391,09	22,56	0,00	38 586,35
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	23 749,62	5 632,41			18 117,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 480 714,00	2 545 731,81	355 022,40	0,00	579 959,79
023	Virement à la section d'investissement	2 265 774,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 491 857,00	1 489 825,67			2 031,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 757 631,00	1 489 825,67			2 267 805,33
TOTAL		7 238 345,00	4 035 557,48	355 022,40	0,00	2 847 765,12
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 355 909,71	3 127 294,58	927 056,54	0,00	1 301 558,59
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	53 288,14	0,00	0,00	-53 288,14
Total des recettes de gestion courante		5 480 909,71	3 180 582,72	927 056,54	0,00	1 373 270,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 882,91	0,00	0,00	-3 882,91
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 480 909,71	3 184 465,63	927 056,54	0,00	1 369 387,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections	646 431,00	646 410,00			21,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		646 431,00	646 410,00			21,00
TOTAL		6 127 340,71	3 830 875,63	927 056,54	0,00	1 369 408,54
Pour information		1 111 004,29				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	71 124,34	24 227,10	17 523,60	29 373,64
21	Immobilisations corporelles	525 549,67	301 661,22	147 367,95	76 520,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 875 327,88	1 025 279,42	1 990 011,95	860 036,51
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 472 001,89	1 351 167,74	2 154 903,50	965 930,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	657 468,27	628 573,72	0,00	28 894,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	658 568,27	628 573,72	0,00	29 994,55
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 130 570,16	1 979 741,46	2 154 903,50	995 925,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	646 431,00	646 410,00		21,00
041	Opérations patrimoniales (2)	200 000,00	10 765,04		189 234,96
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	846 431,00	657 175,04		189 255,96
	TOTAL	5 977 001,16	2 636 916,50	2 154 903,50	1 185 181,16
	Pour information	139 416,11			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	164 000,74	135 000,00	0,00	29 000,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	237 468,27	237 468,27	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	401 469,01	372 468,27	0,00	29 000,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	1 757 317,26	1 757 317,26	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 757 317,26	1 757 317,26	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 158 786,27	2 129 785,53	0,00	29 000,74
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 265 774,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 491 857,00	1 489 825,67		2 031,33
041	Opérations patrimoniales (2)	200 000,00	10 765,04		189 234,96
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 957 631,00	1 500 590,71		2 457 040,29
	TOTAL	6 116 417,27	3 630 376,24	0,00	2 486 041,03

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 045 904,91		2 045 904,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	460 411,91		460 411,91
014	Atténuations de produits	137 319,00		137 319,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	81 890,34		81 890,34
66	Charges financières	143 181,99	0,00	143 181,99
67	Charges exceptionnelles	26 413,65	0,00	26 413,65
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	5 632,41	1 489 825,67	1 495 458,08
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	2 900 754,21	1 489 825,67	4 390 579,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 390 579,88
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	346 029,00	346 029,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	628 573,72	0,00	628 573,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	24 227,10	0,00	24 227,10
21	Immobilisations corporelles (6)	301 661,22	0,00	301 661,22
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 025 279,42	10 765,04	1 036 044,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		300 381,00	300 381,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 979 741,46	657 175,04	2 636 916,50

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	139 416,11
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 776 332,61
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 054 351,12		4 054 351,12
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	53 288,14		53 288,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 882,91	346 029,00	349 911,91
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	300 381,00	300 381,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 111 522,17	646 410,00	4 757 932,17

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 111 004,29
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 868 936,46
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	135 000,00	0,00	135 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	237 468,27	0,00	237 468,27
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	10 765,04	10 765,04
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 489 825,67	1 489 825,67
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	372 468,27	1 500 590,71	1 873 058,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 757 317,26
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 630 376,24
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20260625-DEL95_2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) ~~Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état~~ (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	2 358 400,00	1 727 099,68	318 805,23	0,00	312 495,09
604	Achats d'études, prestations de services	165 116,01	83 230,57	80 026,89	0,00	1 858,55
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	322 421,94	214 700,75	0,00	0,00	107 721,19
6062	Produits de traitement	51 882,00	51 882,00	0,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	35 259,29	15 733,22	2 178,57	0,00	17 347,50
6066	Carburants	24 877,93	23 425,20	5 000,00	0,00	-3 547,27
6068	Autres matières et fournitures	1 392,00	219,88	0,00	0,00	1 172,12
611	Sous-traitance générale	1 521 893,80	1 175 361,43	180 713,19	0,00	165 819,18
6135	Locations mobilières	64 215,66	56 856,97	566,02	0,00	6 792,67
6137	Redevances, droits de passage, servitude	592,00	0,00	0,00	0,00	592,00
61523	Entretien, réparations réseaux	49 389,72	15 927,80	31 946,92	0,00	1 515,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	7 740,00	7 740,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 610,00	5 899,46	205,60	0,00	504,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	176,00	0,00	0,00	0,00	176,00
6156	Maintenance	18 940,81	8 625,44	9 600,00	0,00	715,37
6168	Autres	239,10	0,00	0,00	0,00	239,10
617	Etudes et recherches	8 250,00	2 973,90	5 275,00	0,00	1,10
618	Divers	12 243,00	9 681,00	0,00	0,00	2 562,00
6226	Honoraires	477,38	0,00	475,00	0,00	2,38
6228	Divers	17 700,50	13 457,50	1 453,00	0,00	2 790,00
6231	Annonces et insertions	1 976,29	1 196,29	0,00	0,00	780,00
6251	Voyages et déplacements	3 026,48	3 026,48	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	13,76	13,76	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 740,00	5 031,35	628,47	0,00	4 080,18
627	Services bancaires et assimilés	2 041,00	2 039,02	0,00	0,00	1,98
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	4,54	0,00	0,00	0,00	4,54
6288	Autres	14 225,98	13 489,41	736,57	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	17 954,81	16 588,25	0,00	0,00	1 366,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	465 789,00	459 534,41	877,50	0,00	5 377,09
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 490,00	1 527,84	0,00	0,00	-37,84
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	900,00	916,04	0,00	0,00	-16,04
6411	Salaires, appointements, commissions	321 170,00	319 529,30	0,00	0,00	1 640,70
6412	Congés payés	6 500,00	5 753,61	0,00	0,00	746,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	83 676,00	90 341,64	0,00	0,00	-6 665,64
6452	Cotisations aux mutuelles	10 500,00	9 913,25	0,00	0,00	586,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	7 197,96	0,00	0,00	-197,96
6454	Cotisations au Pôle emploi	12 053,00	12 259,77	0,00	0,00	-206,77
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 070,00	0,00	0,00	130,00
6478	Autres charges sociales diverses	10 000,00	7 275,00	877,50	0,00	1 847,50
648	Autres charges de personnel	11 300,00	3 750,00	0,00	0,00	7 550,00
014	Atténuations de produits (4)	300 000,00	137 319,00	0,00	0,00	162 681,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	300 000,00	137 319,00	0,00	0,00	162 681,00
65	Autres charges de gestion courante	105 000,00	81 890,34	0,00	0,00	23 109,66
6518	Autres	30 726,33	0,00	0,00	0,00	30 726,33
6541	Créances admises en non-valeur	73 273,67	73 273,67	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	7 956,82	0,00	0,00	-7 956,82
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	1 000,00	659,85	0,00	0,00	340,15
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 229 189,00	2 405 843,43	319 682,73	0,00	503 662,84
66	Charges financières (b) (5)	162 775,38	107 864,88	35 317,11	0,00	19 593,39
66111	Intérêts réglés à l'échéance	168 000,00	147 894,67	0,00	0,00	20 105,33
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 224,62	-40 029,79	35 317,11	0,00	-511,94
67	Charges exceptionnelles (c)	65 000,00	26 391,09	22,56	0,00	38 586,35
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	60 000,00	19 020,90	0,00	0,00	40 979,10
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	7 370,19	22,56	0,00	-2 392,75

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	23 749,62	5 632,41			18 117,21
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	23 749,62	5 632,41			18 117,21
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 480 714,00	2 545 731,81	355 022,40	0,00	579 959,79
023	Virement à la section d'investissement	2 265 774,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 491 857,00	1 489 825,67			2 031,33
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 491 857,00	1 489 825,67			2 031,33
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 757 631,00	1 489 825,67			2 267 805,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 757 631,00	1 489 825,67			2 267 805,33
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 238 345,00	4 035 557,48	355 022,40	0,00	2 847 765,12
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	35 317,11
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	40 029,79
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 712,68

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 355 909,71	3 127 294,58	927 056,54	0,00	1 301 558,59
704	Travaux	0,00	179 001,60	0,00	0,00	-179 001,60
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 647 909,71	1 605 901,68	927 056,54	0,00	1 114 951,49
706121	Redevance modernisation des réseaux	278 000,00	93 889,74	0,00	0,00	184 110,26
70613	Participations assainissement collectif	720 000,00	479 751,86	0,00	0,00	240 248,14
7062	Redevances assainissement non collectif	50 000,00	43 327,73	0,00	0,00	6 672,27
7064	Locations de compteurs	590 000,00	643 560,67	0,00	0,00	-53 560,67
7068	Autres prestations de services	70 000,00	81 861,30	0,00	0,00	-11 861,30
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
741	Primes d'épuration	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	53 288,14	0,00	0,00	-53 288,14
7588	Autres	0,00	53 288,14	0,00	0,00	-53 288,14
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5 480 909,71	3 180 582,72	927 056,54	0,00	1 373 270,45
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3 882,91	0,00	0,00	-3 882,91
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	2 878,96	0,00	0,00	-2 878,96
7718	Autres produits except. opérat ^o gestion	0,00	4,00	0,00	0,00	-4,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	999,95	0,00	0,00	-999,95
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		5 480 909,71	3 184 465,63	927 056,54	0,00	1 369 387,54
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (6)	646 431,00	646 410,00			21,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	346 050,00	346 029,00			21,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	300 381,00	300 381,00			0,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		646 431,00	646 410,00			21,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 127 340,71	3 830 875,63	927 056,54	0,00	1 369 408,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 111 004,29				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	71 124,34	24 227,10	17 523,60	29 373,64
2031	Frais d'études	53 773,60	23 227,10	17 523,60	13 022,90
2051	Concessions et droits assimilés	17 350,74	1 000,00	0,00	16 350,74
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	525 549,67	301 661,22	147 367,95	76 520,50
21532	Réseaux d'assainissement	270 962,38	118 353,71	81 562,08	71 046,59
21562	Service d'assainissement	186 247,32	170 980,31	13 918,00	1 349,01
2181	Installat° générales, agencements	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	56 000,00	0,00	51 887,87	4 112,13
2188	Autres immobilisations corporelles	9 139,97	9 127,20	0,00	12,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 875 327,88	1 025 279,42	1 990 011,95	860 036,51
2313	Constructions	957 604,80	217 204,48	731 003,75	9 396,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 717 723,08	757 310,95	1 259 008,20	701 403,93
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	50 763,99	0,00	149 236,01
Total des dépenses d'équipement		4 472 001,89	1 351 167,74	2 154 903,50	965 930,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	657 468,27	628 573,72	0,00	28 894,55
1641	Emprunts en euros	420 000,00	391 105,45	0,00	28 894,55
16878	Remboursements des autres dettes	237 468,27	237 468,27	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		658 568,27	628 573,72	0,00	29 994,55
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 130 570,16	1 979 741,46	2 154 903,50	995 925,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	646 431,00	646 410,00		21,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	646 431,00	646 410,00		21,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	256 590,00	256 574,00		16,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	14 538,00	14 538,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	29,00	29,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	69 787,00	69 787,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 586,00	1 581,00		5,00
139188	des tiers	3 520,00	3 520,00		0,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	300 381,00	300 381,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00	10 765,04		189 234,96
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	10 765,04		189 234,96
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		846 431,00	657 175,04		189 255,96
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 977 001,16	2 636 916,50	2 154 903,50	1 185 181,16
Pour information		139 416,11			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	164 000,74	135 000,00	0,00	29 000,74
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	129 000,74	0,00	0,00	129 000,74
13188	des tiers	0,00	100 000,00	0,00	-100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	237 468,27	237 468,27	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	237 468,27	237 468,27	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		401 469,01	372 468,27	0,00	29 000,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 757 317,26	1 757 317,26	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 757 317,26	1 757 317,26	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 757 317,26	1 757 317,26	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 158 786,27	2 129 785,53	0,00	29 000,74
021	Virement de la section d'exploitation	2 265 774,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 491 857,00	1 489 825,67		2 031,33
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 600,00	0,00		1 600,00
28031	Frais d'études	28 100,00	28 002,00		98,00
28033	Frais d'insertion	1 500,00	1 462,00		38,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	7 950,00		50,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 500,00	1 225,00		275,00
28131	Bâtiments	21 800,00	21 623,00		177,00
28135	Installations générales, agencements, ..	50 000,00	49 944,80		55,20
28138	Aménagement Autres constructions	2 450,00	2 403,68		46,32
28151	Installations complexes spécialisées	1 400,00	1 337,75		62,25
28153	Installations à caractère spécifique	446 700,00	231 514,85		215 185,15
28156	Matériel spécifique d'exploitation	185 000,00	338 036,80		-153 036,80
28158	Autres	16 700,00	16 534,00		166,00
28173	Constructions (mise à disposition)	31 000,00	57 922,09		-26 922,09
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	400 507,00	411 632,00		-11 125,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	275 000,00	303 215,27		-28 215,27
28181	Installations générales, agencements	200,00	362,00		-162,00
28182	Matériel de transport	17 500,00	14 142,30		3 357,70
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 200,13		299,87
28188	Autres	1 400,00	1 318,00		82,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 757 631,00	1 489 825,67		2 267 805,33
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00	10 765,04		189 234,96
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	10 765,04		189 234,96
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 957 631,00	1 500 590,71		2 457 040,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 116 417,27	3 630 376,24	0,00	2 486 041,03

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 614 766,44									
1641 Emprunts en euros (total)					6 614 766,44									
1290077	Caisse des Dépôts et Consignations	05/12/2012	2013-01-01	01/01/2014	250 000,00	F	Taux fixe à 3,95%	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
17508/05/001	Société Générale	01/07/2008	2008-07-10	10/07/2009	310 000,00	F	Taux fixe à 5,42%	5,420	5,420	EUR	A	P	O	A-1
246816/001/1	Caisse française de financement local	06/04/2007	2019-01-01	01/04/2019	482 592,05	F	Taux fixe à 4,50%	4,500	4,500	EUR	A	P	O	A-1
3324870	Crédit Agricole Alpes Provence	05/10/2022	2022-11-25	15/11/2023	1 500 000,00	F	Taux fixe à 2,45%	2,450	2,450	EUR	A	P	O	A-1
504275/002	Caisse française de financement local	25/04/2003	2003-10-01	01/10/2004	120 000,00	F	Taux fixe à 5,13%	5,130	5,130	EUR	A	P	O	A-1
504275/003	Caisse française de financement local	25/04/2003	2004-03-01	01/03/2005	130 000,00	F	Taux fixe à 5,24%	5,240	5,240	EUR	A	P	O	A-1
A2909647 ASST	Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse	01/01/2011	2011-01-25	25/03/2011	100 000,00	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
A29130SV	Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse	15/11/2013	2013-11-15	15/11/2014	250 000,00	F	Taux fixe à 4,11%	4,110	4,110	EUR	A	P	O	A-1
A2914103	Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse	10/11/2014	2014-11-12	12/02/2015	200 000,00	F	Taux fixe à 2,64%	2,640	2,640	EUR	T	P	O	A-1
C3C8J5010PR	Crédit Agricole Alpes Provence	08/04/2013	2013-05-10	10/05/2014	150 000,00	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	3,700	EUR	A	P	O	A-1
KM3914 00001731882	Crédit Agricole Alpes Provence	04/07/2018	2018-07-18	15/10/2018	1 200 000,00	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	1,680	EUR	T	C	O	A-1
KM3927-00001731888	Crédit Agricole Alpes Provence	04/07/2018	2018-07-15	15/10/2018	800 000,00	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	1,680	EUR	T	C	O	A-1
MIN246816EUR/002/1	Caisse française de financement local	01/06/2018	2018-06-01	01/07/2018	502 174,39	V	Euribor 3m + 0,10%, flooré à 0,00%	0,000	0,000	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN504270EUR/0504678	Caisse française de financement local	25/04/2003	2003-08-01	01/08/2004	120 000,00	F	Taux fixe à 5,09%	5,090	5,090	EUR	A	P	O	A-1
MON503315	Caisse française de financement local	22/10/2008	2008-12-01	01/06/2009	100 000,00	F	Taux fixe à 5,32%	5,320	5,320	EUR	A	C	O	A-1
MON504270EUR/0504673	Caisse française de financement local	25/04/2003	2005-01-01	01/01/2006	200 000,00	F	Taux fixe à 4,21%	4,210	4,210	EUR	A	C	O	A-1
MON539216	La banque postale	10/11/2021	2021-11-23	01/12/2022	200 000,00	F	Taux fixe à 0,89%	0,890	0,890	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 614 766,44									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20260625-DEL95_2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 062 399,19					331 760,59	114 697,10	0,00	34 467,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 062 399,19					331 760,59	114 697,10	0,00	34 467,39
1290077	N	0,00	A-1	62 239,84	2,00	F	Taux fixe à 3,95%	3,950	19 190,24	3 216,49	0,00	2 458,47
17508/05/001	N	0,00	A-1	145 718,80	7,53	F	Taux fixe à 5,42%	5,420	14 259,37	8 670,82	0,00	3 751,53
246816/001/1	N	0,00	A-1	278 178,27	6,25	F	Taux fixe à 4,50%	4,500	33 195,52	14 011,82	0,00	9 388,52
3324870	N	0,00	A-1	1 318 576,38	16,88	F	Taux fixe à 2,45%	2,450	61 944,07	33 822,75	0,00	4 127,88
504275/002	N	0,00	A-1	50 935,01	7,76	F	Taux fixe à 5,13%	5,130	5 050,19	2 872,04	0,00	653,24
504275/003	N	0,00	A-1	61 108,01	8,17	F	Taux fixe à 5,24%	5,240	5 214,18	3 475,28	0,00	2 668,38
A2909647 ASST	N	0,00	A-1	34 244,49	4,23	F	Taux fixe à 4,75%	4,750	5 946,00	1 909,05	0,00	1 247,07
A29130SV	N	0,00	A-1	62 748,47	2,88	F	Taux fixe à 4,11%	4,110	19 286,92	3 371,65	0,00	329,53
A2914103	N	0,00	A-1	61 268,12	3,87	F	Taux fixe à 2,64%	2,640	14 335,72	1 854,80	0,00	220,16
C3C&J5010PR	N	0,00	A-1	36 867,88	2,36	F	Taux fixe à 3,70%	3,700	11 422,93	1 786,76	0,00	875,30
KM3914 00001731882	N	0,00	A-1	852 000,00	17,55	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	48 000,00	14 817,60	0,00	3 021,76
KM3927-00001731888	N	0,00	A-1	568 000,00	17,55	F	Taux fixe à 1,68%	1,680	32 000,00	9 878,40	0,00	2 014,51
MIN246816EUR/002/1	N	0,00	A-1	285 751,23	7,01	V	Euribor 3m + 0,10%, flooré à 0,00%	2,126	33 543,85	8 347,29	0,00	1 545,22

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
MIN504270EUR/0504678	N	0,00	A-1	50 786,93	7,59	F	Taux fixe à 5,09%	5,090	5 044,61	2 841,83	0,00	1 077,11
MON503315	N	0,00	A-1	31 191,76	7,42	F	Taux fixe à 5,32%	5,320	3 898,97	1 866,83	0,00	967,98
MON504270EUR/0504673	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4,21%	4,210	10 000,00	421,00	0,00	0,00
MON539216	N	0,00	A-1	162 784,00	15,93	F	Taux fixe à 0,89%	0,890	9 428,02	1 532,69	0,00	120,73
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 062 399,19					331 760,59	114 697,10	0,00	34 467,39

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20260625-DEL95_2026-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

(9) ~~Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles.~~ Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 062 399,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031.0	5	19/12/2024
L	2032.0	5	19/12/2024
L	2033.0	5	19/12/2024
L	204x	5	19/12/2024
L	204x	15	19/12/2024
L	204x	30	19/12/2024
L	2051.0	2	19/12/2024
L	208x	2	19/12/2024
L	2121.0	15	19/12/2024
L	2128.0	30	19/12/2024
L	2131x	20	19/12/2024
L	2132x	20	19/12/2024
L	2135x	15	19/12/2024
L	2138.0	30	19/12/2024
L	2141xx	20	19/12/2024
L	2151.0	20	19/12/2024
L	2152.0	20	19/12/2024
L	2153x	60	19/12/2024
L	2157xx	10	19/12/2024
L	2158.0	10	19/12/2024
L	2173xx	30	19/12/2024
L	2174xx	30	19/12/2024
L	2175xx	10	19/12/2024
L	21782x	7	19/12/2024
L	21783x	5	19/12/2024
L	21784x	12	19/12/2024
L	21788.0	10	19/12/2024
L	2181.0	10	19/12/2024
L	2182x	7	19/12/2024
L	2182x	12	19/12/2024
L	2183x	3	19/12/2024
L	2183x	5	19/12/2024
L	2184x	12	19/12/2024
L	2188.0	10	19/12/2024

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-139 416,11
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 617 901,15
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 757 317,26

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	1 757 317,26
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 757 317,26
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	1 003 518,27	974 602,72	2 154 903,50	3 129 506,22
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 756 031,00	1 489 825,67	0,00	1 489 825,67
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	2 752 512,73	515 222,95	-2 154 903,50	-1 639 680,55
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-139 416,11			-139 416,11
Affectation au 106 (C)	1 757 317,26	1 757 317,26		1 757 317,26
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	1 617 901,15			1 617 901,15
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				-21 779,40

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 003 518,27	974 602,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		657 468,27	628 573,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	420 000,00	391 105,45
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	237 468,27	237 468,27
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		346 050,00	346 029,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	346 050,00	346 029,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 756 031,00	1 489 825,67
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 756 031,00	1 489 825,67
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	28 100,00	28 002,00
28033	Frais d'insertion	1 500,00	1 462,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	7 950,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 500,00	1 225,00
28131	Bâtiments	21 800,00	21 623,00
28135	Installations générales, agencements, ..	50 000,00	49 944,80
28138	Aménagement Autres constructions	2 450,00	2 403,68
28151	Installations complexes spécialisées	1 400,00	1 337,75
28153	Installations à caractère spécifique	446 700,00	231 514,85
28156	Matériel spécifique d'exploitation	185 000,00	338 036,80
28158	Autres	16 700,00	16 534,00
28173	Constructions (mise à disposition)	31 000,00	57 922,09
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	400 507,00	411 632,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	275 000,00	303 215,27
28181	Installations générales, agencements	200,00	362,00
28182	Matériel de transport	17 500,00	14 142,30
28183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 200,13
28188	Autres	1 400,00	1 318,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 265 774,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/01/2025	TRANSMETTEUR SC4500	15 784,85	0,00	6
30/01/2025	ACQ LICENCE DU LOGICIEL	1 000,00	0,00	2
04/02/2025	AGITATEUR - CONSOLE BASSIN MOU	7 031,47	0,00	6
04/02/2025	PRELEVAGE POMPE STEP FON	2 848,66	0,00	6
07/02/2025	POMPE AUR STEP EXTRACTION	4 510,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE AUR PR PLANTIERS	2 173,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE AUR STEP RECIRCULATION	1 795,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE FON	2 815,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE SEG PR CRS DU LOUP LAURADE	1 168,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE MOU STEP RECIRCULATION	2 720,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE MOU STEP RECIRCULATION	2 366,00	0,00	6
07/02/2025	POMPE SRP STEP RELEVAGE RECIRCULATION	9 110,00	0,00	6
11/02/2025	ETUDE STEP SEG	15 160,00	0,00	5
05/03/2025	POMPE MULTICELLULAIRE - KIT JOINTS - GAR	2 868,48	0,00	6
13/03/2025	DEGRILLEUR COURBE STEP FON	14 788,00	0,00	6
28/03/2025	REPLACEMENT DEGRILLEUR STEP FON	2 469,00	0,00	6
28/03/2025	RACCORD DE BETON LOCAL DE BENNE SEG	3 200,00	242,00	10
28/03/2025	RENOUVELLEMENT RESEAU AV SANSONNET SEG	62 486,74	0,00	60
16/05/2025	INSTALLATION CLIM STEP FON - SRP - EYG	4 693,20	0,00	1
27/05/2025	FONTAIN OCU DOUCHE PIED VASQ CDE PIED	4 434,00	0,00	1
27/05/2025	POSITIONNEMENT VANNE GUILLOTINE	4 600,00	0,00	60
20/06/2025	ACHAT DE POMPES SRP+PAR+MOU	7 593,96	0,00	6
11/07/2025	TRANSMETTEUR POUR DEBITMETRE ELECTROMAGN	766,50	0,00	6
22/07/2025	PROLONGELET RESEAU EU CH VALAT NEUF	19 262,20	0,00	60
05/08/2025	POMPE RELEVAGE - PR GREOUX MAUSSANE	1 726,12	0,00	6
14/08/2025	REPLACEMENT REDUCTEUR STEP SRP	890,80	0,00	6
25/09/2025	RENOUVELLEMENT RESEAU IMPASSE ABRICOTIERS	17 848,90	0,00	60
10/10/2025	REPARATION SUITE EFFONDREMENT CH PINEDES	11 925,87	0,00	60
10/10/2025	REMISE EN ETAT DEGRILLEUR - STATION D'EP	2 230,00	0,00	60
31/10/2025	PRESTATION DE SERVICES STEP MAU	0,00	0,00	60
07/11/2025	POMPE STEP MOU+SRP	4 365,00	0,00	6
07/11/2025	POMPE STEP MOU+SRP	2 675,00	0,00	6
12/11/2025	MAJ ZONAGE ASSAIN DES EU BAU	1 339,20	0,00	5
02/12/2025	PRESTATION AMO SCHEMA DIRECTEUR EU	3 200,00	0,00	5
02/12/2025	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA	4 200,00	0,00	5
05/12/2025	CLASSIFICATEUR A SABLE	19 332,00	0,00	6
05/12/2025	POMPE A SABLE STEP FON	5 040,00	0,00	6
05/12/2025	REWAMPING API STEP FON	19 872,08	0,00	6
05/12/2025	REWAMPING API STEP MOU	19 965,39	0,00	6
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		310 254,42	242,00	

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
AP 2024-03 Création des réseaux d'assainissement quartier des jardins - Saint-Rémy-de-Provence	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	560 093,83	1 086 161,69	63 838,31
AP 2024-02 Renouvellement des réseaux d'assainissement cours revoil - Mouriès	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	100 000,00	440 000,00	0,00
AP 2025-02 Renouvellement du réseau d'assainissement Albert Gleize	0,00	465 000,00	465 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP 2025-01 Schéma directeur de l'assainissement	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	50 000,00	800 000,00	0,00

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			CP réalisés durant l'exercice N
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		12,00	0,00	12,00	0,00	8,00	8,00
Agent d'assainissement	B	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
Agent d'exploitation	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Directeur adjoint	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur adjoint - Responsable technique et administratif	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Electromécanicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Responsable Performance patrimoniale des reseaux d'eau	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Responsable des ouvrages et stations d'épurations	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien assainissement ANC	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		12,00	0,00	12,00	0,00	8,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

- (3) ~~Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.~~
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur adjoint	B	1	67 479,49
Comptable territorial	B	1	26 650,79
Technicien assainissement	C	1	41 571,79
Assistante de gestion administrative	C	1	16 849,43
Agent chargé de la facturation et gestion administrative	C	1	28 936,03
Electromécanicien	C	1	30 199,57
Aide comptable	C	1	29 588,16
Conducteur de travaux	C	1	26 582,26
Assistante de gestion administrative	C	1	18 570,95
TOTAL GENERAL	C B	9	286 428,47

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------------------	--	-------------------------	-----------------------------------	-----------------	--	------------------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	29 557 783,61	24 110 419,00	0,00	24 110 419,00
RECETTES	29 557 783,61	26 872 312,65	0,00	26 872 312,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 861 548,00	3 569 233,55	1 734 755,52	5 303 989,07
RECETTES	10 861 548,00	4 386 734,61	724 145,07	5 110 879,68

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ZA LES GRANDES TERRES 2 / Numéro SIRET : 24130037500110				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 554 752,40	848 140,74	0,00	848 140,74
RECETTES	1 554 752,40	758 992,57	0,00	758 992,57
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 149 258,34	700 992,41	0,00	700 992,41
RECETTES	2 149 258,34	718 650,26	0,00	718 650,26

BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 24130037500102				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 238 345,00	4 390 579,88	0,00	4 390 579,88
RECETTES	7 238 345,00	4 757 932,17	0,00	4 757 932,17
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 116 417,27	2 636 916,50	2 154 903,50	4 791 820,00
RECETTES	6 116 417,27	3 630 376,24	0,00	3 630 376,24

BUDGET REGIE EAU / Numéro SIRET : 24130037500144				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 740 133,00	5 146 575,25	0,00	5 146 575,25
RECETTES	8 740 133,00	6 968 324,98	0,00	6 968 324,98
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 461 188,00	2 573 086,02	1 011 081,23	3 584 167,25
RECETTES	5 461 188,00	2 148 443,59	274 597,82	2 423 041,41

BUDGET REGIE TOURISME / Numéro SIRET : 24130037500128				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				

BUDGET REGIE TOURISME / Numéro SIRET : 24130037500128

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
DEPENSES	1 115 383,00	843 103,61	0,00	843 103,61
RECETTES	1 115 383,00	1 026 371,15	0,00	1 026 371,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	232 389,00	11 702,00	109 121,03	120 823,03
RECETTES	232 389,00	27 387,02	0,00	27 387,02

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	48 206 397,01	35 338 818,48	0,00	35 338 818,48
RECETTES	48 206 397,01	40 383 933,52	0,00	40 383 933,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	24 820 800,61	9 491 930,48	5 009 861,28	14 501 791,76
RECETTES	24 820 800,61	10 911 591,72	998 742,89	11 910 334,61
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	73 027 197,62	44 830 748,96	5 009 861,28	49 840 610,24
TOTAL AGREGE DES RECETTES	73 027 197,62	51 295 525,24	998 742,89	52 294 268,13

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

CC VALLEE DES BAUX ALPILLES - REGIE ASSAINISSEMENT - CA - 2025

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C5

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	2 426,40	0,00	0,00	0,00	2 426,40	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	228 010,55	215 005,55	0,00	0,00	13 005,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 096 921,06	879 592,81	0,00	182 494,27	1 026 690,98	8 143,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 327 449,01	1 094 598,36	0,00	182 494,27	1 042 122,38	8 234,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	2 426,40	0,00	0,00	2 426,40	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	91,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	228 010,55	215 005,55	0,00	13 005,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 096 921,06	879 592,81	182 494,27	1 026 690,98	8 143,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 327 449,01	1 094 598,36	182 494,27	1 042 122,38	8 234,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	2 426,40	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	91,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	228 010,55	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 096 921,06	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 327 449,01	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/06/2026

Présenté par (1) Mr Jean-Christophe CARRE,

A St-Rémy de Provence le 25/06/2026

(1) Mr Jean-Christophe CARRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A St-Rémy de Provence, le 25/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BABIN Lucie	
BALESI Estella	
BAYEUL Julie	
BOUQUET Florine	
BOURILLON-PECOUT Julia	
BROTOT Anne	
CAMACHO Rozy	
CANOVAS Laurence	
CARRE Jean-Christophe	
CASTELLS Céline	
CHABANNIER Daniel	
COLOMBET Gabriel	
DUMAS Aurélie	
ESCOFFIER Lionel	
EYSSETTE Marion	
FAVERJON Yves	
FERRAT Laurent	
GARCIN-GOURILLON Christine	
GARNIER Gérard	
GESLIN Laurent	
GUIBERT Léonard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

JOSEPH Stéphanie	
JOYE Henri	
LAPEYRE Cyril	
LICARI Pascale	
MANGION Jean	
MAURON Jean-Jacques	
MORICELLY Benjamin	
PANCIERA Patricia	
PASCAL Martine	
PAUNER Lilou	
PELISSIER Aline	
PONIATOWSKI Anne	
REYNAUD Philippe	
SALVATORI Céline	
SANTIN Jean-Denis	
SASSETTI Romain	
SAUTECOEUR Laurent	
THOMAS Romain	
VIANES Pascal	

Certifié exécutoire par (1) Mr Jean-Christophe CARRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/06/2026, et de la publication le 30/06/2026

A Saint-Rémy de Provence, le 30/06/2026

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.